

MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES
ET DU DEVELOPPEMENT

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS

DIRECTION DES SERVICES FISCAUX



BURKINA FASO

Unité – Progrès - Justice

Ouagadougou, le

N° 2019_____/MINEFID/ SG/DGI/DSF

COMMUNIQUE DE MONSIEUR LE DIRECTEUR GENERAL DES IMPOTS

Le Directeur Général des Impôts porte à la connaissance des contribuables ayant fait l'objet de rappels de droits à la suite de vérifications ponctuelles ou générales de comptabilité que des remises seront consenties sur les pénalités notifiées et ce, proportionnellement au montant des droits simples qu'ils viendraient à payer au **plus tard le mardi 30 juillet 2019**.

Par conséquent, il les exhorte à saisir cette occasion pour régulariser leur situation fiscale afin d'éviter d'éventuels désagréments.

Par ailleurs, il sait compter sur l'esprit de civisme fiscal de tous, gage de soutien aux efforts de développement du Burkina Faso.

Payer ses impôts, c'est contribuer au développement économique et social du Burkina Faso.

Le Directeur Général des Impôts

Moumouni LOUGUE

*Chevalier de l'Ordre du Mérite
de l'Economie et des Finances*